

10 questions



pour mieux comprendre les engagements de votre parti en matière de lutte à la pauvreté

Formulaire envoyé début juillet 2022 à la direction des partis représentés à l'Assemblée nationale

Nom de votre parti : _____

Avec le présent questionnaire, le Collectif pour un Québec sans pauvreté cherche à savoir comment votre parti compte s'y prendre pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, et tout particulièrement des quelque 800 000 parmi elles qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (estimée à 21 500 \$ pour 2022).

Hausse du coût de la vie

La hausse du coût de la vie occupera assurément une place centrale dans la prochaine campagne électorale. Du fait qu'elles en sont plus durement affectées, les personnes en situation de pauvreté devraient mériter une attention particulière et pouvoir compter sur un soutien financier d'urgence.

1. Quelle(s) mesure(s) mettrez-vous en place pour aider rapidement les personnes en situation de pauvreté à faire face à la hausse du coût de la vie ? À DÉVELOPPEMENT

- Par exemple, votre parti est-il d'accord avec l'idée de bonifier le Crédit d'impôt pour solidarité ? **OUI ou NON**
- Par exemple, votre parti est-il d'accord avec l'idée d'indexer les prestations des différents programmes d'assistance sociale sur une base trimestrielle ? **OUI ou NON**

Revenu de base

Le programme de Revenu de base entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Sous plusieurs conditions, les personnes avec des contraintes sévères à l'emploi de longue durée pourront dorénavant compter sur un revenu s'approchant de la Mesure du panier de consommation. Le Collectif a soumis diverses recommandations au gouvernement pour améliorer ce programme.

2. Votre parti est-il d'accord avec les recommandations suivantes?

- a) Que la reconnaissance d'une contrainte sévère à l'emploi devienne l'unique critère d'admissibilité au programme de Revenu de base (notamment pour que le passage de 66 mois par le programme de Solidarité sociale ne soit pas nécessaire) **OUI ou NON**
- b) Que soit levée toute limitation qui fait obstacle à l'autonomie économique des personnes au programme de Revenu de base (pour que les personnes ne soient pas coupées parce que leur conjoint-e, par exemple, touche des revenus trop élevés) **OUI ou NON**
- c) Que le gouvernement exclue en totalité les revenus de travail dans le calcul de la prestation de revenu de base **OUI ou NON**

3. Comment votre parti croit-il que le programme de Revenu de base pourrait être amélioré ? **À DÉVELOPPEMENT**

Aide sociale et Solidarité sociale

En 2022, les personnes assistées sociales jugées sans contraintes à l'emploi (Aide sociale) comptaient sur un revenu disponible annuel de 10 948 \$, soit 51 % de la MPC. Les personnes avec contraintes à l'emploi (Solidarité sociale) touchaient quant à elles 15 892 \$ par année, soit 74 % de la MPC.

4. Estimez-vous que les personnes aux programmes d'Aide sociale et de Solidarité sociale devraient pouvoir couvrir leurs besoins de base, comme les personnes admissibles au programme de Revenu de base ?

OUI ou NON

- Si oui, par quel moyen ? Si non, pourquoi ? À DÉVELOPPEMENT

5. Votre parti est-il d'accord avec l'idée d'élargir le programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales ?

OUI ou NON

Salaire minimum et conditions de travail

En 2022, il faut au moins 18 \$ l'heure pour espérer sortir de la pauvreté en travaillant à temps plein. Le taux actuel de 14,25 \$ est nettement insuffisant.

6. À quel taux horaire votre parti fixerait-il le salaire minimum ?

___ \$/heure

7. Quelles mesures proposez-vous pour améliorer le revenu et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle ?

À DÉVELOPPEMENT

Pour des services publics de qualité et accessibles

Les services publics jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques en participant à la redistribution de la richesse. Plusieurs souffrent toutefois d'un sous-financement chronique, et plusieurs services pourtant essentiels demeurent exclus de la sphère des services publics, ce qui les rend en bonne partie inaccessibles aux personnes en situation de pauvreté.

Cette difficulté d'accès aux services publics (et aux services qui devraient être considérés comme tels) a été un thème récurrent de la vaste consultation menée dernièrement par le Collectif afin d'identifier de nouvelles pistes de revendications. Pour le moment, une première revendication a formellement émergé de ce processus. (D'autres suivront, n'ayez crainte !) Elle concerne l'accès aux soins dentaires et de la vue.

8. Votre parti s'engage-t-il à garantir un accès universel et gratuit à des soins dentaires et de la vue de qualité sur tout le territoire québécois et la couverture de ces soins par la Régie de l'assurance maladie du Québec ? OUI ou NON

- Si non, pourquoi ? **À DÉVELOPPEMENT**

9. Plus largement, comment votre parti entend-il renforcer et améliorer l'accès aux services publics ? À DÉVELOPPEMENT

4^e plan de lutte contre la pauvreté

Un gros dossier auquel devra rapidement s'attaquer le prochain gouvernement est l'élaboration du 4^e plan de lutte contre la pauvreté. On se souvient que la principale mesure du plan actuel, qui vient à échéance en 2023, était le programme de Revenu de base.

10. Quelles devraient être les grandes lignes, les principales mesures, du prochain plan de lutte contre la pauvreté ? À DÉVELOPPEMENT

Merci de nous envoyer toute documentation nous permettant de mieux comprendre votre vision de la lutte à la pauvreté et vos engagements en la matière.

Et merci de participer à cet exercice !